



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question au Gouvernement n° 204

Texte de la question

CLASSEMENT DES RÉCIFS CORALLIENS

M. le président. La parole est à M. Gaël Yanno, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Gaël Yanno. Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer, sur les 851 sites inscrits aujourd'hui par l'UNESCO au patrimoine mondial, 31 sont français dont 30 sont des sites culturels, tels que le palais et le parc de Versailles ou le Mont-Saint-Michel et sa baie, et un seul un site naturel, le golfe de Porto.

L'inscription au patrimoine mondial de ces sites consacre le caractère exceptionnel, universel et inestimable d'un monument ou d'un bien naturel.

Alors que l'année 2008 sera l'année internationale des récifs coralliens, la France a l'opportunité exceptionnelle d'ajouter à ses 31 sites le deuxième plus vaste ensemble corallien au monde après la grande barrière de corail australienne.

Cette demande de classement concerne en effet une partie des récifs coralliens de la Nouvelle-Calédonie.

Couvrant 15 000 kilomètres carrés, pour une longueur de 1 600 kilomètres, cet espace abrite la moitié des 700 variétés de coraux connues dans le monde et concentre 1 700 espèces de poissons sur les 3 000 répertoriées dans l'océan Pacifique.

L'inscription de ce site au patrimoine mondial contribuerait à renforcer l'image de la France dans cette région du monde en donnant un véritable exemple de développement durable et de protection de la biodiversité.

Seul un État est habilité à saisir l'UNESCO ; c'est ce que le Gouvernement a fait le 31 janvier dernier.

Il convient maintenant de préparer et de défendre ce dossier d'inscription afin qu'il soit approuvé par le comité du patrimoine mondial en juillet 2008.

Monsieur le secrétaire d'État, quelle est la position du Gouvernement à ce stade de l'instruction du dossier et quelles actions vous entendez engager afin d'obtenir cette inscription, qui serait un atout pour la Nouvelle-Calédonie et un atout pour la France dans l'océan Pacifique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer.

M. Christian Estrosi, *secrétaire d'État chargé de l'outre-mer*. Monsieur le député, vous connaissez mon attachement aux enjeux environnementaux, notamment pour ce qui concerne l'outre-mer et vous savez combien, avec Jean-Louis Borloo, nous avons veillé à ce que le volet outre-mer soit une dominante importante du Grenelle de l'environnement, où sont retenues un certain nombre d'actions, dont celle que vous évoquez est l'une des priorités.

Nous avons eu l'occasion de visiter, en compagnie des acteurs de la Nouvelle-Calédonie et de scientifiques, certains sites, comme le lagon de Nouméa.

Déposé depuis le 31 janvier dernier, ce dossier sera défendu par l'État. Nous veillerons à ce qu'il soit pleinement accompagné, d'ici à juillet 2008, par l'ensemble de nos administrations, tant du ministère de l'écologie et de l'environnement que de mon propre ministère.

Monsieur Yanno, le massif corallien dans son ensemble et toutes ses composantes - et je pense notamment à tout son écosystème - est en effet un espace du Pacifique tout à fait remarquable. Pour l'outre-mer, d'autres dossiers prioritaires ont été déposés. Je pense notamment aux volcans de la Réunion et aux Îles Marquises pour l'ensemble de la Polynésie française. Mais 2008 sera l'année des récifs coralliens. C'est bien ce dossier

néo-calédonien qui sera soutenu, de même que, au lendemain du Grenelle de l'environnement j'entends, avec Jean-Louis Borloo, soutenir un certain nombre d'actions en faveur des énergies renouvelables, du traitement des déchets, de l'assainissement, des ressources naturelles, de la prévention des risques naturels, de la santé de l'ensemble de nos concitoyens.

Vous le voyez, l'ensemble des actions que nous entendons conduire reposent sur le développement durable, et plus encore sur le développement économique durable, parce que la défense de la politique de l'environnement outre-mer doit aussi économiquement profiter à l'ensemble de nos compatriotes de l'outre-mer.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Données clés

Auteur : [M. Gaël Yanno](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 204

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 novembre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 novembre 2007